

EDITO DU FORESTIER

LE BOIS EST ESSENTIEL

La forêt française occupe actuellement 27,1% du territoire national. Depuis la seconde guerre mondiale, la surface forestière a progressé de 4 millions d'ha soit une moyenne de 74 000 ha/an entre 1984 et 1996. Le volume de bois sur pied a augmenté de 15% au cours des dix dernières années passant de 138 m³/ha à 151 m³/ha en 2004. La forêt française est riche de bois mais visiblement sous exploitée puisque le prélèvement ne représente que 60 à 65% de la production annuelle. Cette accumulation de bois sur pied, constatée depuis 10 ans se poursuit entraînant des difficultés de régénération pour les essences de lumière, une perte de diversité biologique et des risques accrus de chablis.

De plus la mondialisation des échanges s'accélère. L'évolution de l'environnement économique international et l'abaissement des obstacles tarifaires, d'une part, le développement rapide des technologies de la communication et les progrès de transports, d'autre part, ont permis la gestion d'un réseau mondial d'entreprises interconnectées. La concurrence internationale dans le domaine du bois s'accélère sur tous les fronts sans toutefois affecter outre mesure notre balance commerciale qui reste stable dans un déficit de 3 milliards d'euro pour le moment.

Le protocole de Kyoto vise à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par stockage du carbone en forêt. **Ce stockage se retrouve dans l'augmentation des surfaces boisées et dans l'augmentation du volume sur pied.** L'utilisation de plus en plus importante du matériaux bois dans la construction participe pleinement à cet effort de captation de carbone. La France a élaboré en février 2000 un plan national de lutte contre le changement climatique qui intègre bien le rôle fondamental de la forêt.

Etre riche en bois ne sert à rien si l'on ne l'utilise pas. C'est pourquoi le programme forestier national en cours d'élaboration mise largement sur ce potentiel disponible dans notre pays. La multifonctionnalité de la forêt constitue donc le fondement central de la politique forestière française. Parmi les orientations retenues la mobilisation de bois supplémentaire, compatible avec la production de la forêt, avec ses dimensions écologique et sociale est fortement encouragée.

A l'échéance du présent programme, c'est un volume supplémentaire annuel d'au moins 4 millions de m³ de bois (soit 2 millions en forêt publique et 2 millions en forêt privée) qu'il faudrait exploiter pour atteindre un prélèvement global d'au moins 70% de l'accroissement biologique. A cela s'ajoute la production de bois énergie qui pourrait passer de 10 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) actuellement à plus de 13 ou 14 Mtep, conduisant à une récolte supplémentaire de plus de 10 millions de m³. Une aide récente au reboisement des terres agricoles par des espèces forestières cultivées à courte rotation dans le cadre rénové de la PAC renforce encore ce dispositif.

La Forêt française peut satisfaire toutes ses fonctions avec harmonie sans pour autant nuire à son rôle principal de production. Ce surcroît de prélèvement doit intégrer une reconstitution en adéquation avec les changements climatiques, la politique énergétique, les objectifs de captation du carbone, la construction bois et l'environnement. La gestion forestière durable est une priorité absolue. Toutes les plantations devront se faire avec des plants d'origines reconnues comme étant aptes à respecter notre patrimoine naturel. Le choix des espèces sera compatible aux objectifs de ces nouvelles orientations et les densités de plantations conformes aux exigences de production. La sélection des meilleurs géniteurs pour produire des graines et donc des arbres de qualité supérieure en un temps inférieur va dans le sens de la valorisation du patrimoine. Des pays tels que le Brésil, la Nouvelle Zélande ont compris l'importance de la sélection et viennent aujourd'hui concurrencer gravement le marché du bois européen.

Accroître la production, anticiper les changements climatiques, préserver la biodiversité sans oublier de préserver les revenus du propriétaire constituent les bases de la communication médiatique renforcée sur la forêt. Nous sommes heureux de constater que « **la forêt est une chance pour la France** » et qu'elle n'est pas simplement cantonnée à une base de loisirs. Le pépiniériste, naisseur d'arbres, fera toujours en sorte d'apporter sa contribution afin que la chaîne de production soit de plus en plus performante. Partir d'un bon plant enrichit la forêt.....et son propriétaire.

Michel LEMONNIER

